

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Commune de Garnerans
56 chemin du centre
01140 GARNERANS

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : M. Mme
Nom : bertrand
Prénoms : Jean-Paul
Profession ou qualité :
Adresse : 405 chemin du Trève de Galle
01140 Garnerans
Association : Société de chasse de garnerans
N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

catégorie 3 catégorie 4 (3)

Lieu : Salle de réunion parking du Stade

Du : 27/01/2024 à 07 heure(s) 00

et Du : à .. heure(s) ..

Au : 27/01/2024 à 15 heure(s) 00

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) : Vente de terrines et boulettes

Fait à : GARNERANS

Le : 12/01/2024

Signature

ARRETE DU MAIRE N° 01/2024

Le Maire de GARNERANS

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. bertrand Jean-Paul

est autorisé à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 27/01/2024 à 07 heure(s) 00

au : 27/01/2024 à 15 heure(s) 00

du : à .. heure(s) ..

au : à .. heure(s) ..

à (5) : Salle de réunion parking du Stade

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 12/01/2024

Le Maire,

(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné au demandeur à la gendarmerie à la préfecture à la mairie